

Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

2, rue de la Mairie
18200 ORVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr

CONVOCAATION :

02.11.2022

L'an deux mil vingt deux
Le huit Novembre à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-Thérèse
- JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith -PORTIER Sergiane -
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patricce - DENIZOT Alain -
GIBAULT Stéphane - MALASSET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17
présents : 13
votants : 16

Excusés : Mme BODIN Marie a donné pouvoir à Madame MATHIOT Marie-Ange
Madame GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Madame DULUC Clarisse
Monsieur GABILLAT Eric a donné pouvoir à Monsieur GIBAULT Stéphane
Non excusé : Monsieur LECAS Medhi

M ANDRIAU Alain a été élu secrétaire

Règlement de fonctionnement du service « Petits dépannages »

Les membres du Conseil d'Administration, après lecture du précédent règlement de
fonctionnement, ont apporté et validé à l'unanimité, les modifications qui devront être
mises en application au 1^{er} Janvier 2023 concernant :

- Le profil des bénéficiaires
- Le nombre d'heures maximal d'intervention par an
- Les tâches réalisées par les agents de la collectivité.

Chaque bénéficiaire, lors de la 1^{ere} demande d'intervention pour l'année 2023, se verra
remettre le document en contrepartie de la signature d'un accusé réception.

ORVAL, le 9 Novembre 2022
Le Secrétaire de séance

Alain ANDRIAU

La Présidente du CCAS,

Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 10 Novembre 2022



Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

2, rue de la Mairie

18200 ORVAL

Diffusion sur le site internet de la commune le : 10 Novembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr

CONVOCATION :

02.11.2022

L'an deux mil vingt deux
Le huit Novembre à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-Thérèse
- JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith -PORTIER Sergiane -
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patricce - DENIZOT Alain -
GIBAUT Stéphane - MALASSET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 13

votants : 16

Excusés : Mme BODIN Marie a donné pouvoir à Madame MATHIOT Marie-Ange
Madame GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Madame DULUC Clarisse
Monsieur GABILLAT Eric a donné pouvoir à Monsieur GIBAUT Stéphane
Non excusé : Monsieur LECAS Medhi

M ANDRIAU Alain a été élu secrétaire

Transfert de crédits : section d'investissement

Afin d'acquérir le mobilier des espaces communs à la résidence Sully, il convient de répartir les crédits de la manière suivante :

- 2182 : - 6777.00 €

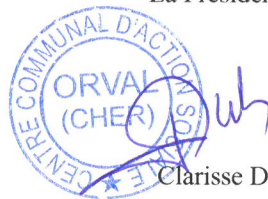
- 2184 : + 6777.00 €

Après avoir échangé sur le sujet, les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le transfert de crédits.

ORVAL, le 9 Novembre 2022
Le Secrétaire de séance

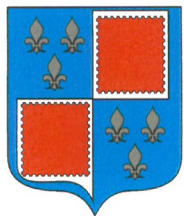
Alain ANDRIAU

La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 10 Novembre 2022



Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

2, rue de la Mairie

18200 ORVAL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr

CONVOCATION :

02.11.2022

L'an deux mil vingt deux
Le huit Novembre à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-Thérèse
- JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith -PORTIER Sergiane -
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patricce - DENIZOT Alain -
GIBAULT Stéphane - MALASSET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 13

votants : 16

Excusés : Mme BODIN Marie a donné pouvoir à Madame MATHIOT Marie-Ange

Madame GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Madame DULUC Clarisse

Monsieur GABILLAT Eric a donné pouvoir à Monsieur GIBAULT Stéphane

Non excusé : Monsieur LECAS Medhi

M ANDRIAU Alain a été élu secrétaire

Tarifs au 1^{er} Janvier 2023 pour l'accueil périscolaire et extrascolaire

Madame la Présidente proposent aux membres du Conseil
d'Administration d'augmenter les tarifs de 2€ à compter du 1^{er} Janvier 2023.
Les tarifs des petites et grandes vacances sont établis sur la base forfaitaire
d'une semaine de 5 jours, modifiables au prorata du nombre de jours ouvrés.
Le tarif des mercredis est un forfait comptabilisant les mercredis du trimestre
concerné. Ces derniers se définissent comme suit :

Vacances scolaires (semaine)**Avec ATL CAF**

Pour 1 enfant

QF inférieur à 400 € 17.00 €

hors commune 20.00 €

par enfant supplémentaire 09.00 €

hors commune 12.00 €

Pour 1 enfant

QF de 401€ à 586€ 27.00 €

hors commune 29.00 €

par enfant supplémentaire 19.00 €

hors commune 22.00 €

Sans ATL

Pour 1 enfant

42.00 €

hors commune 45.00 €

par enfant supplémentaire 34.00 €

hors commune 37.00 €

Le ticket de cantine par jour et par enfant est à 3.30€ (enfant de la commune) et 4€ (enfant hors commune). Le ticket d'accueil libre s'élève à 1.50€. Les tarifs : cantine et accueil libre ont été votés à l'unanimité et seront effectifs à compter du 1^{er} Janvier 2021.

Mercredis (Trimestre)

Pour 1 enfant

Avec ATL	QF inférieur à 400 €	14.00 €
		17.00 € hors commune
	QF de 401€ à 586 €	16,00 €
		19.00 € hors commune
Sans ATL		18,50 €
		26,50 € hors commune

Pour 2 enfants

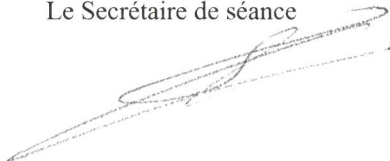
Avec ATL	QF inférieur à 400 €	20.00 €
		23.00 € hors commune
	QF de 401 à 586 €	23.00 €
		26.00 € hors commune
Sans ATL		24.50 €
		41.00 € hors commune

Pour 3 enfants et +

Avec ATL	QF inférieur à 400 €	24.00 €
		27.00 € hors commune
	QF de 401 à 586 €	28.00 €
		31.00 € hors commune
Sans ATL		29.50 €
		54,00 € hors commune

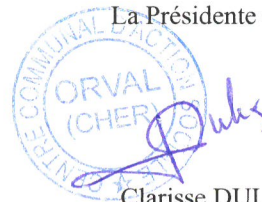
Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité ces tarifs.

ORVAL, le 9 Novembre 2022
Le Secrétaire de séance



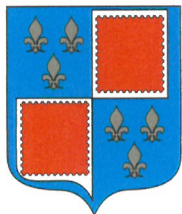
Alain ANDRIAU

La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 10 Novembre 2022



Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

2, rue de la Mairie
18200 ORVAL

TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCAATION :

02.11.2022

L'an deux mil vingt deux
Le huit Novembre à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-Thérèse
– JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith –PORTIER Sergiane –
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patricce – DENIZOT Alain –
GIBAULT Stéphane – MALASSENET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17
présents : 13
votants : 16

Excusés : Mme BODIN Marie a donné pouvoir à Madame MATHIOT Marie-Ange
Madame GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Madame DULUC Clarisse
Monsieur GABILLAT Eric a donné pouvoir à Monsieur GIBAULT Stéphane
Non excusé : Monsieur LECAS Medhi

M ANDRIAU Alain a été élu secrétaire

Modalité de publicité des Actes à compter du 1^{er} Juillet 2022

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Madame la Présidente rappelle au conseil d'administration que les actes pris par le Centre Communal d'Action Sociale (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes du CCAS :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil d'administration. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

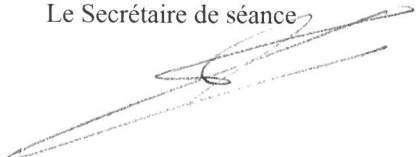
Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes du CCAS d'Orval afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, Madame la Présidente du CCAS propose au conseil d'administration de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel:

Publicité par voie électronique sur le site internet de la collectivité

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil d'administration, **ADOpte** la proposition de la Présidente du CCAS qui sera appliquée à partir du 1^{er} juillet 2022.

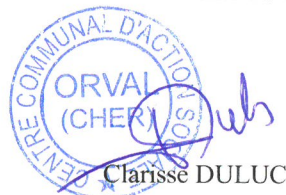
ORVAL, le 9 Novembre 2022

Le Secrétaire de séance



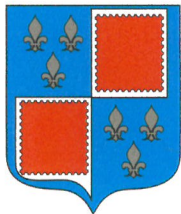
Alain ANDRIAU

La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 10 Novembre 2022



TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr

Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

2, rue de la Mairie
18200 ORVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONVOCATION :

02.11.2022

L'an deux mil vingt deux
Le huit Novembre à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-Thérèse
– JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith –PORTIER Sergiane –
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patricce – DENIZOT Alain –
GIBAULT Stéphane – MALASSENET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 13

votants : 16

Excusés : Mme BODIN Marie a donné pouvoir à Madame MATHIOT Marie-Ange
Madame GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Madame DULUC Clarisse
Monsieur GABILLAT Eric a donné pouvoir à Monsieur GIBAULT Stéphane
Non excusé : Monsieur LECAS Medhi

M ANDRIAU Alain a été élu secrétaire

Plan de financement prévisionnel du mobilier de la Résidence Sully

- ⇒ **Coût total TTC de l'achat (devis signé auprès de CARELINE le 14 octobre 2022) : 53 623.10€ TTC**
- ⇒ **Demandes de subvention déposées :**
 - CARSAT : 26 811.55 € (le dossier sera étudié le 30 Novembre 2022)
 - Malakoff Humanis : 20 000 € (le dossier sera étudié le 5 décembre 2022)
 - CCAS : solde de la dépense en fonction des montants accordés

Après avoir échangé sur le sujet, les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le plan de financement prévisionnel.

ORVAL, le 9 Novembre 2022
Le Secrétaire de séance

Alain ANDRIAU

La Présidente du CCAS,

Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 10 Novembre 2022



Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

2, rue de la Mairie
18200 ORVAL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr

CONVOCATION :

02.11.2022

L'an deux mil vingt deux

Le huit Novembre à dix-neuf heures quinze

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement

convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,

Étaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-Thérèse
– JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith –PORTIER Sergiane –
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patricce – DENIZOT Alain –
GIBAULT Stéphane – MALASSET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 13

votants : 16

Excusés : Mme BODIN Marie a donné pouvoir à Madame MATHIOT Marie-Ange

Madame GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Madame DULUC Clarisse

Monsieur GABILLAT Eric a donné pouvoir à Monsieur GIBAULT Stéphane

Non excusé : Monsieur LECAS Medhi

M ANDRIAU Alain a été élu secrétaire

Tarifs 2023 des services du CCAS

Madame la Présidente fait lecture du tarif des services et/ou prestations
proposés par le CCAS. Après en avoir échangé, les tarifs instaurés au 1^{er}
Janvier 2023 seront les suivants.

- **Service ménager** (tarif payant unique) : 20€
- **Restauration** : 10.00€ pour les résidents
15.00€ pour les extérieurs
13.00€ pour le portage de repas à domicile
12.00€ pour repas administrés âgés de plus de
60 ans pris à la résidence
- **Atelier équilibre** : 2.50€ la séance
- **Dépannage** : 20€
- **Lavage du linge** : 3.60€ le ticket.

Ces tarifs ont été validés à l'unanimité par l'assemblée délibérante

ORVAL, le 9 Novembre 2022

Le Secrétaire de séance

Alain ANDRIAU

La Présidente du CCAS,

Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 10 Novembre 2022



Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

2, rue de la Mairie
18200 ORVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr

CONVOCATION :

02.11.2022

L'an deux mil vingt deux

Le huit Novembre à dix-neuf heures quinze

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement

convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-Thérèse
- JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith -PORTIER Sergiane -
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patricce - DENIZOT Alain -
GIBAUT Stéphane - MALASSET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 13

votants : 16

Excusés : Mme BODIN Marie a donné pouvoir à Madame MATHIOT Marie-Ange

Madame GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Madame DULUC Clarisse

Monsieur GABILLAT Eric a donné pouvoir à Monsieur GIBAUT Stéphane

Non excusé : Monsieur LECAS Medhi

M ANDRIAU Alain a été élu secrétaire

Validation du montant des bons de chauffage et des conditions d'attribution :

Les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ont décidé de reconduire l'aide au chauffage versée aux personnes âgées de 65 ans et plus, disposant de revenus inférieurs ou équivalents au plafond de ressources fixé pour l'octroi de l'ASPA.

Pour l'hiver 2022-2023, l'aide proposée s'élèvera à 250 € par foyer.

Les membres présents acceptent à l'unanimité.

ORVAL, le 9 Novembre 2022

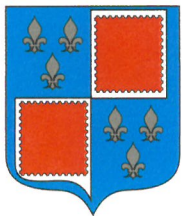
Le Secrétaire de séance

Alain ANDRIAU

La Présidente du CCAS,

Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 10 Novembre 2022



Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

2, rue de la Mairie

18200 ORVAL

TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

02.11.2022

L'an deux mil vingt deux
Le huit Novembre à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-Thérèse
– JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith –PORTIER Sergiane –
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patrice – DENIZOT Alain –
GIBault Stéphane – MALASSENET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice :17

présents : 13

votants : 16

Excusés : Mme BODIN Marie a donné pouvoir à Madame MATHIOT Marie-Ange
Madame GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Madame DULUC Clarisse
Monsieur GABILLAT Eric a donné pouvoir à Monsieur GIBault Stéphane
Non excusé : Monsieur LECAS Medhi

M ANDRIAU Alain a été élu secrétaire

Redevance mensuelle 2023 de la résidence SullyAu 1^{er} Janvier 2023**Logt P. Seule**

Loyer	325.02 €
Charges locatives	255.97 €
Autres charges	101.36 €
Repas	<u>300.00 €</u>
	982.35 € (30 jours)

Logt couple / P. Seule

Loyer	366.09 €
Charges locatives	283.43 €
Autres charges	106.91 €
Repas	<u>300.00 €</u>
	1056.43 €

Logement Couple

Loyer	366.09 €
Charges locatives	364.00€
Autres charges	117.34 €
Repas	<u>600.00 €</u>
	1447.43 € (30 jours)

Logements réhabilités 1 (2, 9, 15 et 18)

Logt P. Seule

Loyer	381.34 €
Charges locatives	255.97 €
Autres charges	101.36 €
Repas	<u>300.00 €</u>
	1038.67 € (30 jours)

Logt couple / P. Seule

Loyer	444.92 €
Charges locatives	283.43€
Autres charges	106.91€
Repas	<u>300.00€</u>
	1 135.26 €

Logement Couple

Loyer	444.92 €
Charges locatives	364.00 €
Autres charges	117.34 €
Repas	<u>600.00 €</u>
	1 526.26 € (30 jours)

Logements réhabilités 2 (3 et 13)

Logt P. Seule

Loyer	433.36 €
Charges locatives	255.97 €
Autres charges	101.36€
Repas	<u>300.00€</u>
	1090.69€ (30 jours)

Logt couple / P. Seule

Loyer	517.75 €
Charges locatives	283.43 €
Autres charges	106.91 €
Repas	<u>300.00€</u>
	1 208.09€

Au 1^{er} Juillet 2023

Logt P. Seule

Loyer	392.00 €
Charges locatives	255.97 €
Autres charges	101.36 €
Repas	<u>300.00 €</u>
	1049.33 € (30 jours)

Logt couple / P. Seule

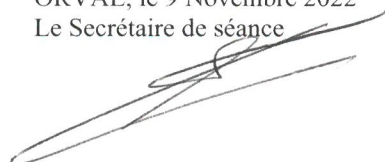
Loyer	492.00 €
Charges locatives	283.43 €
Autres charges	106.91 €
Repas	<u>300.00 €</u>
	1182.34 €

Logement Couple

Loyer	492.00€
Charges locatives	364.00€
Autres charges	117.34 €
Repas	<u>600.00 €</u>
	1573.34 € (30 jours)

Après avoir échangé sur le sujet, les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité l'augmentation des charges et des loyers comme définie ci-dessus.

ORVAL, le 9 Novembre 2022
Le Secrétaire de séance



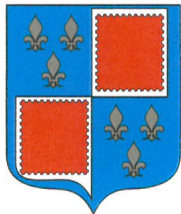
Alain ANDRIAU

La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 10 novembre 2022



Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

2, rue de la Mairie
18200 ORVAL

TÉL. : 02 48 96 02 54
ccas@ville-orval18.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONVOCATION :

02.11.2022

L'an deux mil vingt deux
Le huit Novembre à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
BONNIN Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-Thérèse
- JUIF Agnès- LE LIBOUX Edith -PORTIER Sergiane -
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patricce - DENIZOT Alain -
GIBAULT Stéphane - MALASSET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17
présents : 13
votants : 16

Excusés : Mme BODIN Marie a donné pouvoir à Madame MATHIOT Marie-Ange
Madame GIRAUDON Julie a donné pouvoir à Madame DULUC Clarisse
Monsieur GABILLAT Eric a donné pouvoir à Monsieur GIBAULT Stéphane
Non excusé : Monsieur LECAS Medhi

M ANDRIAU Alain a été élu secrétaire

Encaissement d'un don

Madame La Présidente du CCAS demande à l'assemblée l'autorisation d'encaissement un
don réalisé par Madame MARTIN Marilène pour un montant de 394.40€.

Les membres présents acceptent à l'unanimité.

ORVAL, le 9 Novembre 2022
Le Secrétaire de séance


Alain ANDRIAU

La Présidente du CCAS,


Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 10 Novembre 2022